

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1614

1^{er} août 2007

SOMMAIRE

ABC Holding Sàrl	77451	Kamps Private Participation S.A.	77435
Air Support Holdings	77440	KB Lux Immo S.A.	77435
AP Portico Port S.à r.l.	77427	Kleopatra Lux 1 S.à r.l.	77427
AP Portland 1 S.à r.l.	77426	La Roche Holding S.A.	77440
AP Portland S.à r.l.	77427	LaSalle Japan Logistics II, S.à.r.l.	77460
Aptosite S.à.r.l.	77436	LEG II Laatzten S.à r.l.	77438
Arguiro Luxembourg S.à r.l.	77439	Lux-Macle Constructions S.à.r.l.	77434
Automotive Components Europe S.A. ...	77470	Luxmanis S.A.	77467
Azure Funding Europe S.A.	77431	Manior S.à r.l.	77426
Centre Europe S.A.	77439	Merrill Lynch S.A.	77436
CEREP Investment Parc de Seine S.à r.l.	77429	Nepenthe International S.A.	77450
CEREP Investment Y S.à r.l.	77429	NEW INVEST.com S.A.	77460
C&L (Lux 1) S.à r.l.	77435	Occam S.A.	77439
Creadrive S.A.	77438	Paulzen Maschinenbau S. à r.l.	77437
Crystal Luxembourg S.à r.l.	77436	PCM Holding S.à r.l.	77426
Décors Sols Lux S.A.	77435	Quadra Stuttgart S.à r.l.	77428
Du Fort Investors S.A.	77432	Rasmus S.à r.l.	77432
Element Six Technologies S.à r.l.	77440	Restaurant Chinois YONG-HONG S.à r.l.	77433
ExxonMobil Luxembourg et Cie	77450	Rhea	77472
Fivecom S.A.	77437	Scara Holding S.à r.l.	77437
F.Van Lanschot Management S.A.	77437	sms Invest S.A.	77433
Gärtnerei Sunflower, S.à r.l.	77458	Terrasia	77434
GGG S.A.	77459	Tiki-Nui Automation S.A.	77438
Hampton Property Investments S.à.r.l. ...	77438	Tokyo Properties S.à r.l.	77431
HEBE Holding S.A.	77439	Training Center S.A.	77432
Iberconseils SA	77434	Trefinance S.A.	77436
Iberconseils SA	77458	View Properties S.à r.l.	77428
Iconcept Sàrl	77433	View Properties S.à r.l.	77431
IFDC Investment Management Co. S.A.	77429	Viking Capital S.A.	77433
JDJ 26 S.A.	77451	Wildmotion S.A.	77438
		Wimeb SA	77437

Manior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.075,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.652.

Cet extrait vise à informer les tiers du changement suivant concernant les Associés ainsi que le Conseil de Gérance.

Le siège social de PaBe SA, LUDO SA, VAPIRO SA and MIRAR SA, Associés de la société MANIOR Sàrl, a été transféré 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg depuis le 25 mars 2007.

Le siège social de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA et T.C.G GESTION SA, gérants, a été transféré 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg depuis le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY

Signatures

Référence de publication: 2007073735/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05835. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

AP Portland 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 71.271.

Extrait des résolutions de l'associé unique tenue en date du 22 février 2007

En date du 22 février 2007, l'Associé Unique de AP PORTLAND 1 S.à.r.l (la «Société») a la décision de démissionner M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007073743/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

PCM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.212.

Le bilan rectificatif et le rectificatif des comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005 (rectificatif du dépôt du bilan et des comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005 déposés le 27 février 2007 no L070029135.04 et le 25 novembre 2006 no L060115345.04) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour **PCM HOLDING S.à r.l.**, Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à.r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007075888/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07627. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

AP Portland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 71.270.

Extrait des résolutions de l'associé unique tenue en date du 22 février 2007

En date du 22 février 2007, l'Associé Unique de AP PORTLAND S.à.r.l (la «Société») a pris la décision de démissionner M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007073747/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

AP Portico Port S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 70.270.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 février 2007

L'Associé Unique de AP PORTICO PORT S.à.r.l (la «Société») a décidé en date du 20 février 2007, de démissionner M. Hans Van de Sanden, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007073749/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03967. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Kleopatra Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 128.286.

Auszug der Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 21. Mai 2007

Am 21. Mai 2007, hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgenden Beschluss getroffen:

- den Rücktritt von Herrn John Sutherland, wohnhaft in 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 21. Mai 2007 anzunehmen.

Seitdem ist Herr Tony Whiteman, wohnhaft in 16, rue de Rochefort, L-2431 Beggen alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft.

Zum Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, 11. Juni 2007.

KLEOPATRA LUX 1 S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007075044/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Quadra Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.174.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 18 mai 2007

L'associé de QUADRA STUTTGART S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Robbin Herring, né le 6 juillet 1967 à Heidelberg, Allemagne, demeurant au 2, Lodge Mews, Aberdeen Park, Londres N5 2BD, Royaume-Uni de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer Jan Arie Breure, né le 26 octobre 1973 à Ter Aar, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

- Michael Astarita

- Jan Arie Breure

Luxembourg, le 30 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Manager

Signatures

Référence de publication: 2007073751/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

View Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.985.

—
Le changement suivant est survenu concernant un des associés:

GP HOLDING COMPANY S.à r.l. (ci-après nommée la «Société») a été dissoute en date du 21 décembre 2006 par acte notarié n° 23.336 de Me Paul Bettingen.

Il résulte de cette dissolution que la société LLGP HOLDINGS LLC a repris tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

A la suite de cette modification, il résulte que les associés mentionnés ci-dessous détiennent respectivement le nombre de parts suivant:

1. POND PROPERTIES, LLC, 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, Newcastle County, Delaware 19808, USA.

Part détenue: 1

2. LLGP HOLDINGS LLC, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA.

Parts détenues: 199

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour VIEW PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007074697/3648/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

IFDC Investment Management Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 74.454.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire («l'assemblée») des actionnaires tenue le 8 juin 2007 à 11 heures

Résolution 5

«L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de MM. Albert Abehsera, Michel Hardy, Vincent Goy et BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG (représentée par MM. Alan Dundon, Sébastien Lecaudey, Craig Fedderson et Georg Lasch) pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.»

Résolution 6

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat du réviseur d'entreprises, KPMG AUDIT, Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007074537/3085/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**CEREP Investment Parc de Seine S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP Investment Y S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.380.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT PARC DE SEINE S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.380 and incorporated by deed drawn up on 7 July 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial C number 1835, dated 30 September 2006, page 88065 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«As-socié Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT PARC DE SEINE S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.380 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 7 juillet 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C numéro 1835 du 30 septembre 2006 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800.- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11450. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075571/211/90.

(070082359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Tokyo Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.368.

—
Extrait des résolutions des associés du 12 juin 2007

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers demeurant à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme commissaires aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour TOKYO PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007074698/3648/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

View Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.985.

—
Extrait des résolutions des associés du 12 juin 2007

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers demeurant à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme commissaires aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour VIEW PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007074699/3648/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07693. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Azure Funding Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.832.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 14 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, tenue en date du 14 juin 2007, que:

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Lee Scott Millstein de son mandat d'administrateur de la société, avec effet au 24 avril 2007.

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Ambi Venkateswaran, Banquier, né le 20 mai 1948 en Inde, demeurant à Izumi Garden Residence, Apt. 2801, 1-5-3 Roppongi Minato-ku, Tokyo, Japon, comme administrateur de la société, avec effet au 10 mai 2007, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

AZURE FUNDING EUROPE S.A.

F. Georges

Administrateur

Référence de publication: 2007074701/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Training Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 105.886.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007074750/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05488. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Rasmus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 113.753.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour la société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007074751/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07659. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Du Fort Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 64.603.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 27 avril 2007

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Raffaella Quarato décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 10 novembre 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Raffaella Quarato, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

DU FORT INVESTORS S.A. Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007075055/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

sms Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 110.813.

—
Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 21.05.2007

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Die Mitglieder des Verwaltungsrates beschließen Herrn Rüdiger Premm, mit Berufsanschrift 25, Kaiser-August-Str.; D-54296 Trier zum Delegierten des Verwaltungsrates (Administrateur-déléguée) zu wählen, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann.

Luxemburg, den 21. Mai 2007.

Für den Verwaltungsrat
Unterschrift

Référence de publication: 2007075069/830/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08341. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Iconcept Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 43.570.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075210/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06175. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Restaurant Chinois YONG-HONG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 2, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 40.548.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075211/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06172. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Viking Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 28.179.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075231/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05513. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Iberconseils SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 69.753.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075212/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06163. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Lux-Macle Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 62.119.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075213/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06199. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Terrasia, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 20.573.

Constituée le 22 juin 1983 suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial, Recueil Spécial C. n° 224 du 7 septembre 1983.

Statuts modifiés en date du 28 avril 1998 suivant acte reçu par M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publiés au Mémorial C 551 du 29 juillet 1998.

Statuts modifiés en date du 16 novembre 1999, publiés au Mémorial C 66 du 20 janvier 2000.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013, le mandat de BOLLORE PARTICIPATIONS S.A., Administrateur sortant. Elle sera toujours représentée par Monsieur Michel Roqueplo.

Liste des administrateurs et commissaire en fonction

Président:

M. Daniel-Louis Deleau, expert comptable, 15, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg

Administrateurs:

M. Hubert Fabri, Administrateur de sociétés, 21, Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève. BOLLORE PARTICIPATIONS S.A., représentée par M. Michel Roqueplo, Administrateur de sociétés, Odet, F-29500 Ergue-Gaberic.

M. Marc Hubert, Directeur financier, 15, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

M^{me} Catherine Decuber, 64, rue du Goldberg, B-6700 Arlon (Belgique)

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007076459/1214/30.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

KB Lux Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.404.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KB LUX IMMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075409/22/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05092. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

C&L (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.156.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007075352/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05466. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Kamps Private Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 121.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076344/242/10.

(070083055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Décors Sols Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 109.508.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076690/203/10.

(070083073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Merrill Lynch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 39.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075219/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08122. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Aptosite S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 79.783.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007075236/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05817. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Trefinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.060.

Le bénéfice de l'exercice 2006 d'un montant de EUR 8.247.144 a été affecté pour l'assemblée générale des actionnaires pour couvrir les pertes reportées (complémentaire au dépôt du bilan 2006 déposé le 15 juin 2007 n ° L070075784.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075263/2083/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04690. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Crystal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.564.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075239/6078/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05331. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

F. Van Lanschot Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.991.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 11 juin 2007.

L. J. Bevelander / F. H. R. Sonnenschein.

Référence de publication: 2007075477/695/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07844. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**Paulzen Maschinenbau S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Scara Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007076688/202/13.

(070083254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Fivecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.638.

Le bénéfice de l'exercice 2006 d'un montant de EUR 35.227,52 a été affecté pour l'assemblée générale des actionnaires a la réserve libre (complémentaire au dépôt du bilan 2006 déposé le 15 juin 2007 n° L070075788.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075262/2083/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04694. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Wimeb SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 85.127.

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 15 juin 2007

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076810/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Tiki-Nui Automation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 94.578.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 juin 2007.

Pour la société

M^e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007076692/241/13.

(070083243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

LEG II Laatzén S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.046.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075256/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07924. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Hampton Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 87.762.

Le bilan annuel rectifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'associé Unique

Référence de publication: 2007076155/2741/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Wildmotion S.A., Société Anonyme,
(anc. Creadrive S.A.).**

Siège social: L-8448 Steinfort, 5, rue des Pierres.

R.C.S. Luxembourg B 90.356.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 juin 2007.

Pour la société

M^e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007076703/241/14.

(070083240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Occam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 55.816.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

C. Geiben / M. Hengel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007076254/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07944. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Argiro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 122.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007076660/202/12.

(070083265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Centre Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.546.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTRE EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075408/22/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05091. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

HEBE Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 40.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007075985/4726/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08299. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Element Six Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 99.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007075981/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10147. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

La Roche Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 47.035.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076156/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09439. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Air Support Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 128.997.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

AIR SUPPORT JV, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of CAD 25,000.- and pending registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (AIR SUPPORT JV),

represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 30 May 2007.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of AIR SUPPORT HOLDINGS.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

In the event that in the view of the Managers or, if applicable, of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it (they) may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers or the Board of Managers, as relevant.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object at the exclusion of any banking activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these articles.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its holder to one vote at the general meetings of the shareholders.

The rights of each share to any profit are described in article 24 of the present Articles of Incorporation.

The rights of each share to any liquidation profit are described in article 25 of the present Articles of Incorporation.

Within the limits permissible under the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the shares shall be redeemable at fair market value, in view of their immediate cancellation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 10. Managers. The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholder(s) themselves (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company, or, in the event that more than two (2) Managers are actually appointed, they shall form a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders themselves.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number), and he (they) will hold office until his (their) successor(s) is (are) elected. The Manager(s) is (are) re-eligible, but he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A managers (the «Class A Managers»), one or several class B managers (the «Class B Managers») and one or several class C managers (the «Class C Managers»).

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders. The Chairman shall have no casting vote.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, provided that in the event there are Class A and Class B Managers such quorum shall be further met only provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager be present or represented. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, provided that in the event there are Class A and Class B Managers such decision shall have the affirmative vote of at least one Class A Manager and one Class B Manager.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 13. Powers of the Managers. The Board of Managers, or the Manager(s), as the case may be, are vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers or the Manager(s), as the case may be.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers or the Manager(s), as the case may be, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests - Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole Manager if there is only one Manager or by the joint signature of any two Managers, in the other cases, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, but only within the limits of such power.

However, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers, one or several Class B Managers and/or one or several Class C Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of June at 11.30 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed and paid-in capital (CAD)	number of shares
AIR SUPPORT JV	25,000.-	25,000
Total:	25,000.-	25,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

77445

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand seven hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

*Extraordinary general meeting**First resolution*

The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Mr Wolfgang Zettel, manager, having his professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr William Janetschek, KKR chief financial officer, having a professional address at 9 West 57 Street, Suite 4200, New York, USA;
- Mr Scott Stuart, director, having a professional address at 55 Railroad Ave., Greenwich, CT 06830, USA; and
- Mr Michael Marks, KKR Senior Advisor, having a professional address at 2800 Sand Hill Road, Suite 200, Menlo Park, CA 94025, USA.

The sole shareholder further resolved to appoint Mr William Janetschek as Class A Manager, Mr Scott Stuart as Class B Manager and Messrs Wolfgang Zettel and Michael Marks as Class C Managers.

Second resolution

The registered office shall be at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AIR SUPPORT JV, une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de CAD 25.000,- et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (AIR SUPPORT JV),

représentée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2006.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination AIR SUPPORT HOLDINGS.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il(s) pourra (pourront) transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants ou le Conseil de Gérance, le cas échéant.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Toute part sociale de la Société donne droit à son porteur à une voix à l'assemblée générale des associés.

Les droits de chaque part sociale de la Société aux Bénéfices sont décrits par l'article 24 des présents Statuts.

Les droits de chaque part sociale de la Société au boni de liquidation sont décrits par l'article 25 des présents Statuts.

Dans les limites permises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les parts sociales sont rachetables à leur valeur vénale, suivi de leur suppression immédiate.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associé(s) eux-mêmes ou non (le «Gérant(s)»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ils exerceront un pouvoir de gérance conjoint, ou, dans l'hypothèse où plus de deux (2) Gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés eux-mêmes ou non,

Le(s) Gérant(s) est (seront) nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent la durée de son (leur) mandat (et leur nombre), et il(s) restera(ont) en fonction jusqu'à ce que son (leurs) successeur(s) soi(en)t élu (s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»), un ou plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B») et un ou plusieurs gérants de catégorie C (les «Gérants de Catégorie C»).

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés. Le Président ne disposera pas de voix prépondérante.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, toute autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, et adressé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée, pour autant qu'il y ait des Gérants de Catégorie A et de Catégorie B, la présence ou la représentation d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B est nécessaire afin de respecter les conditions de quorum. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, pour autant que s'il y a des Gérants de Catégorie A et de Catégorie B, le vote affirmatif d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de Catégorie B est nécessaire.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance ou des Gérants seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire également (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance, ou le(s) Gérant(s), selon le cas, ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société (à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance ou du (des) Gérant(s), le cas échéant.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance ou le(s) Gérant(s), selon le cas, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un

intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant si un seul Gérant a été nommé ou par la signature conjointe de deux Gérants dans les autres cas, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le (s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A, un ou plusieurs Gérants de Catégorie B et/ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie C, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi de juin à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit et libéré (CAD)	Nombre de parts sociales
AIR SUPPORT JV	25.000,-	25.000
Total:	25.000,-	25.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de Décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Wolfgang Zettel, gérant, ayant son adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur William Janetschek, directeur financier de KKR, ayant une adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, New York, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Scott Stuart, administrateur, ayant une adresse professionnelle au 55 Railroad Ave., Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Michael Marks, KKR Senior Advisor, ayant une adresse professionnelle au 2800 Sand Hill Road, Suite 200, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis d'Amérique.

L'associé unique a par ailleurs décidé de nommer Monsieur William Janetschek en qualité de Gérant de Catégorie A, de nommer Monsieur Scott Stuart en qualité de Gérant de Catégorie B, et de nommer Messieurs Wolfgang Zettel et Michael Marks en qualité de Gérants de Catégorie C.

Seconde résolution

Le siège social est fixé au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2007. Relation: EAC/2007/6047. — Reçu 173,41 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007074920/239/555.

(070081388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

ExxonMobil Luxembourg et Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.560.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075238/1701/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06855. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Nepenthe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 20/18, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 102.834.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

77451

Luxembourg, le 27 juin 2007.
LUCOS COMPANY SERVICES S.A.
Signature

Référence de publication: 2007075273/1656/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08129. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

JDJ 26 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 117.934.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le vendredi 8 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 8 juin 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Lahmi Ariel à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg le 11 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007075060/320/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08660. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

ABC Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.015.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth day of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Stephan Hürlimann, tax lawyer, residing at CH 8034 Zürich (Switzerland), Dufourstrasse 56 and the Società Fiduciaria per Azioni CORDUSIO SOCIETÀ FIDUCIARIA PER AZIONI, incorporated under the laws of Italy, with registered office at I-20121 Milano (Italy), Via Dante 4, registered with the Camera di Commercio Industria Artigianato Agricoltura di Milano under the number 01855720155,

duly represented by Lina Drechsel, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies under private seal, given in Zürich, on April 27, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915, as amended, and by the present articles of association, under the name of ABC HOLDING Sàrl.

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or the board of managers.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the nationality of the Company. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Capital - Units

Art. 5. The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one euro (EUR 1,-) each.

Title III: General Meetings of Members

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by the simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may also change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of units in existence.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member, which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV: Units

Art. 9. If the Company has at least two members, the units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Bankruptcy or insolvency of one or more of the members will not put an end to the Company.

Art. 11. The creditors or legal successors of the members may neither, for whatever reason, affix seal on the assets or documents of the Company, nor interfere in any manner in the management of the Company.

Title V: Management and supervision

Art. 12. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be members of the Company.

The manager(s) is/are appointed and removed by a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

The manager(s) may be freely dismissed at any time.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The sole manager/board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager/board of managers.

The sole manager/board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board, to any attorney-in-fact or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the manager/board of managers shall determine. The manager/board of managers may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. The Company will be bound by the sole signature of the single manager or the joint signature of two managers in case of plurality of managers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the manager(s) is/are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title VI: Accounts

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and seven.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the manager / board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company. Each member may inspect at any time the annual accounts and in general the books of the Company at the registered office of the Company. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched.

The general meeting of members, upon recommendation of the manager / board of managers, will determine by vote how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager/board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager/board of managers,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 20. The financial statements of the Company may be audited by one or several independent auditors. The general meeting of members shall decide on the opportunity to appoint one or several independent auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office.

Title VII: Winding up - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

When the liquidation is closed, the assets of the Company will be distributed to the members proportionally to the units they are holding.

Art. 22. Any litigation which might occur, either between the members themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the business of the Company is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription

The subscribers have subscribed and paid in cash the amounts as mentioned hereafter

Shareholder	Subscribed capital (€)	Paid-in capital (€)	Number of shares
Mr. Stephan Hürlimann	12,375.-	12,375.-	12,375
CORDUSIO SOCIETÀ FIDUCIARIA PER AZIONI	125.-	125.-	125
Total:	12,500.-	12,500.-	12,500

The twelve thousand five hundred (12,500) units have been fully paid-in, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,800.- €.

Extraordinary general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the members representing the entire corporate capital represented as here above stated, took the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is set at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- 2) The number of managers is fixed at 2 (two).
- 2) The following persons are appointed managers:
 - Mr. Stephan Hürlimann, tax lawyer, with professional address at CH-8034 Zürich, Dufourstrasse 56,
 - Mr. Pierre Metzler, lawyer, with professional address at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 3) The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members approving the annual accounts of the Company for the financial year ending on December 31, 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

M. Stephan Hürlimann, avocat fiscaliste, demeurant à CH-8034 Zürich (Suisse), Dufourstrasse 56, et CORDUSIO SOCIETÀ FIDUCIARIA PER AZIONI, une société constituée en Italie sous la forme d'une Società Fiduciaria per Azioni dont le siège social est au I-20121 Milano (Italie), Via Dante 4, immatriculée au Camera di Commercio Industria Artigianato Agricoltura di Milano sous le numéro 01855720155,

dûment représentée par Lina Drechsel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privée données à Zürich, le 27 avril 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire d'acter les statuts d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} : Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de ABC HOLDING S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de n'importe quelle autre manière, ainsi que la cession par vente, échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle, commerciale et d'investissement dans des propriétés à Luxembourg et à l'étranger et pourra leur fournir toute assistance éventuellement requise par le biais de prêt, de garanties ou de quelque autre manière

La société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations.

D'une manière générale, la société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toute opération qu'elle estimera nécessaire et utile à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Titre III: Assemblées Générales des Associés

Art. 6. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été

désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société. La même chose s'applique en cas de conflit entre l'usufruitier et le nu propriétaire ou entre un débiteur dont la dette est gagée et son créancier.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales

Titre IV: Capital social - Parts sociales

Art. 9. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Art. 10. La banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre V: Gérance

Art. 12. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants, le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Le(s) gérant(s) peuvent être révoqués librement à tout moment.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncée à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit par lettre, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 14. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le gérant unique/le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le gérant unique/le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Le gérant unique/le conseil de gérance pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou conjointe de deux gérants dans le cas de pluralité.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre VI: Comptes

Art. 17. L'année sociale commencera au début de janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille sept.

Art. 18. Les comptes annuels préparés par le gérant unique /le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 19. Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés. Chaque membre peut inspecter à tout moment les comptes annuels et en général les livres de la Société au siège social de la Société.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses générales, les charges sociales, les amortissements et provisions, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société, cependant sera repris jusqu'à la reconstitution complète de la réserve, si à un moment donné et pour n'importe quelle raison on l'a touchée.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale après recommandation du gérant unique/le conseil de gérance, qui pourra décider comment les bénéfices nets annuels seront affectés:

1. les comptes provisoires sont établis par le gérant unique /le conseil de gérance.
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant des reports en avant de profits.
3. La décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par le gérant unique/le conseil de gérance
4. Le paiement est fait une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 20. Les déclarations financières de la Société pourront être vérifiées par un ou plusieurs réviseur d'entreprise. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de l'opportunité de nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes et peut déterminer leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat.

Titre VII: Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Tous les litiges qui viendront à naître entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants de la société, seront réglés dans la mesure ou il s'agit d'affaires concernant la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Art. 23. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaires	Capital souscrit (€)	Capital libéré (€)	Nombre d'actions
Mr. Stephan Hürlimann	12.375,-	12.375,-	12.375
CORDUSIO SOCIETÀ FIDUCIARIA PER AZIONI	125,-	125,-	125
Total:	12.500,-	12.500,-	12.500

77458

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à 1.800,- €.

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, Les associés représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- 2) Le nombre des gérants est fixé à 2 (deux).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées gérants:
 - M. Stephan Hürlimann, avocat fiscaliste, demeurant professionnellement à CH-8034 Zürich, Dufourstrasse 56,
 - M. Pierre Metzler, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 4) Le mandat des gérants expirera lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: L. Drechsel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, Relation: LAC/2007/11816. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007075064/212/381.

(070081654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Iberconseils SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.753.

Les soussignés Monsieur Pablo Sanchez Trujillo, administrateur de sociétés, demeurant à L-5774 Weiler-La-Tour, 2, rue des Sports et Monsieur Venancio Manuel Do Carmo Silva, administrateur de sociétés, demeurant à L-1713 Luxembourg, 70, rue de Hamm,

dénoncent par la présente le siège social avec effet immédiat de la société IBERCONSEILS S.A.

Frisange, le 12 juin 2007.

P. Sanchez Trujillo / V. M. Do Carmo Silva.

Référence de publication: 2007075529/3014/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Gärtnerrei Sunflower, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7712 Colmar-Berg, 24, rue de Bissen.

R.C.S. Luxembourg B 103.799.

L'an deux mille sept, le premier juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Serge Rommes, paysagiste-pépiniériste, demeurant à L-7712 Colmar-Berg, 24, rue de Bissen,

2.- Monsieur Jeff Peters, paysagiste-pépiniériste, demeurant à L-9090 Warken, 70, rue de Welscheid,

ici représenté par Monsieur Serge Rommes, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 31 mai 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Serge Rommes et Monsieur Jeff Peters, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GÄRTNEREI SUNFLOWER S.à r.l., avec siège social à L-9090 Warken, 70, rue de Welscheid, constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 8 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 32 du 12 janvier 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 103.799.

2. Monsieur Jeff Peters, prénommé, représenté comme dit, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Serge Rommes, ici présent et ce acceptant, les deux cents (200) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée GÄRTNEREI SUNFLOWER S.à r.l., prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. Le cessionnaire est propriétaire à compter de ce jour des parts lui cédées et il a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

4. Tous les associés déclarent expressément accepter la cession de parts qui précède.

5. Monsieur Serge Rommes et Monsieur Jeff Peters, prénommés, représentés comme indiqué ci-avant, agissant en leurs qualités respectives de gérant technique et gérant administratif de la société GÄRTNEREI SUNFLOWER S.à r.l., déclarent accepter la cession de parts qui précède au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

6. Ensuite, Monsieur Serge Rommes, prénommé, seul associé de la société qui est désormais une société à responsabilité limitée unipersonnelle après la cession de parts qui précède, décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Serge Rommes, paysagiste-pépinieriste, demeurant à L-7712 Colmar-Berg, 24, rue de Bissen.»

7. L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à L-7712 Colmar-Berg, 24, rue de Bissen, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Colmar-Berg.»

8. Ensuite, Monsieur Jeff Peters, prénommé, représenté comme dit, déclare démissionner avec effet immédiat de ses fonctions de gérant administratif de la société.

L'associé unique décide d'accepter cette démission et d'accorder décharge pleine et entière au gérant démissionnaire. Monsieur Serge Rommes, prénommé, devient donc gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

9. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

10. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Rommes, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, LAC/2007/11538. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007075061/227/59.

(070081822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

GGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.428.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 24 mai 2007

Après délibération, le conseil décide nommer à la fonction de Président du conseil avec effet au 24 mai 2007, Monsieur Chrstophe Velle, né le 28 octobre 1974 à Thionville France et résident professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Cette résolution sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

G.G.G S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007075057/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

NEW INVEST.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.210.

—
Extrait du procès-verbal de la reunion du Conseil d'Administration tenue a Luxembourg au siege social le mercredi 13 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 13 juin 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg le 14 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007075065/320/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

LaSalle Japan Logistics II, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.500.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.011.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

LaSalle JAPAN LOGISTICS II LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 33 Cavendish Square London W1A 2NF United Kingdom, duly registered as a limited partnership at Companies House, Cardiff, the 18th May 2007, under number LP 12157 represented by its General Partner LaSalle JAPAN LOGISTICS II (GENERAL PARTNER) LIMITED, a company incorporated in Cayman Island (with register number 186464) and whose registered office is at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Cayman KY1-9002, Cayman Island.

here represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, acting in its stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation (herein so called) of a Luxembourg «société à responsabilité limitée» which it declared to incorporate, duly engaged as founder on terms of the Luxembourg «Companies Law.»

Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», private limited liability company («the Company»), which will be governed by current Luxembourg laws, especially the law of of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the «Law»), and the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), which specify in the articles 6, 8, 10 and 15 the exceptional rules applying to single member companies.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

No person who qualifies as an individual may become a partner. The maximum number of partners is limited to thirty (30). Therefore no shares shall be issued and no shares shall be sold if as a result of such issuance or sale the overall number of partners would exceed thirty (30)

Art. 2. The Company's name is LaSalle JAPAN LOGISTICS II, S.à.r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The Company shall not be dissolved by reasons of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the single partner or of one of the partners.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to the Company's financial statements and to the decisions of the partner's meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at JPY 2,500,000.- (two million five hundred thousand Japanese Yen), represented by 250 (two hundred and fifty) shares of JPY 10,000.- (ten thousand Japanese Yen) each.

The share capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by a decision of the partners' meeting, in accordance with article 15 of the Articles of Incorporation.

Art. 9. Each share confers one identical voting right.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In case of a plurality of partners, the shares held by the existing partners are freely transferable among them.

Shares cannot be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise, reference is made to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

No transfer of shares shall be made without prior confirmation from the Board of Managers, that to the best of the Board of Managers' knowledge such transfer will not result in the number of partners exceeding thirty (30). Furthermore, no transfer of shares shall be made to any individual and the Company shall receive from any transferee of any share(s) the representations, warranties and covenants identical to those set forth in this Article

Board of managers

Art. 11. The Company is managed by a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of a plurality of managers, to the Board of Managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

Any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

Such manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function as manager any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by a majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Resolutions in writing approved and signed by all the Managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers.

Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers

Partner decisions

Art. 14. Partner decisions are taken by partner's meetings.

However, in accordance with applicable law, the holding of partner meetings are not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the Board of Managers can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions of the partners are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken by a majority vote of partners representing a majority of the capital of the attending partners.

However, decisions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a majority vote of partners representing three quarters of the capital of all partners.

Every partner meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the Law

As a consequence thereof, all decisions which legally exceed the powers of the managers, like and notably:

- any amendment to or modification of any of the terms of the Articles of Incorporation;
 - any early termination or liquidation of the Company or extension of the term of the Company;
 - any merger or consolidation of the Company with or into any other entities;
 - any resolution relating to the acceptance of the balance sheet and to the allocation of debts or profits,
- are taken either by the sole partner or by the partner's meeting in case of plurality.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins each year on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be decided by a partner's meeting and carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners pro rata based on their participation in the share capital of the Company.

Applicable law

Art. 21. The provisions of the Law shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All of the company's 250 shares are subscribed by LaSalle JAPAN LOGISTICS II LIMITED PARTNERSHIP

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of JPY 2,500,000.- (two million five hundred thousand Japanese Yen) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

Mr André Bauwens residing at Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Mrs Stéphanie Duval residing at Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Mr Laurent Bélik residing at Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Mr. Leo Owens residing at LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT, 200E. Randolph Drive, Suite 4500, Chicago, IL 60601

Mr. Kim Woodrow residing at LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT, 200E. Randolph Drive, Suite 4500, Chicago, IL 60601.

In accordance with Article Eleven of the Articles of Incorporation, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

LaSalle JAPAN LOGISTICS II LIMITED PARTNERSHIP, société de droit anglais, ayant son siège social établi au 33 Cavendish Square London W1A 2NF United Kingdom, dûment enregistrée en tant que «Limited Partnership» à la companies House, Cardiff, le 18 Mai 2007, sous le numéro LP 12157;

Ici représentée par son General Partner LaSalle JAPAN LOGISTICS II (GENERAL PARTNER) LIMITED, société de droit établi au Iles Cayman et dont le siège social est établi au WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Cayman KY1-9002, Iles Cayman.

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la Société) régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelle, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnelle de la société.

Aucune personne qui peut être qualifiée de personne physique ne peut devenir associé.

Le nombre maximum d'associés est limité à trente (30). Par conséquent, des parts sociales ne seront pas émises, et des Parts Sociales ne seront pas vendues si la conséquence d'une telle émission ou vente serait que le nombre d'associés excède trente (30).

Art. 2. La dénomination de la société est LaSalle JAPAN LOGISTICS II, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux de la Société et aux décisions des assemblées générales des associés.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à JPY 2.500.000,- (deux millions cinq cent milles Yen Japonais), représenté par 250 (deux cents cinquante) parts sociales de JPY 10.000,- (dix mille Yen Japonais) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement transférables

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par les associées sont librement cessibles entre eux.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Aucun transfert de parts sociales ne pourra être effectué sans la confirmation au préalable du Conseil de Gérance, que de la meilleure connaissance du Conseil de Gérance il ne résulte d'un tel transfert que le nombre d'associées excède trente (30).

De plus, aucun transfert de part(s) sociale(s) ne pourra être effectué à aucune autre personne physique de laquelle la Société reçoit des déclarations, garanties et engagements identiques à ceux désormais établis dans cet Articles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un Conseil de Gérants. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil des Gérants.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Tout gérant peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Ce gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions en tant que gérant, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du Conseil des Gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil des Gérants seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut intervenir à toute réunion du Conseil des Gérants en nommant par écrit au moyen de télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant en qualité de mandataire.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par la voie de la conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication au départ de Luxembourg, permettant à diverses personnes de communiquer entre elles. Cette participation au débat sera considérée comme une participation physique à la réunion. Une décision prise de cette manière peut être documentée sur un document unique ou dans des documents séparés ayant un contenu identique, signé par tous les membres y ayant participé.

Les résolutions écrites approuvées et signées par une majorité des membres du Conseil des Gérants auront le même effet que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil des Gérants.

En tels cas, les résolutions ou les décisions seront prises de façon expresse et formulées soit par écrit par voie circulaire, et transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, conformément aux dispositions légales applicables en vigueur, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, le Conseil des Gérants peut décider que chaque associé recevra le texte intégral de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées, émettra son vote par écrit et le transmettra par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions des associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés représentant une majorité des associés représentés.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de tous les associés.

Toute assemblée des associés se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil des Gérants déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent légalement les pouvoirs reconnus aux gérants, comme celles qui suivent et notamment:

- toute modification statutaire;
 - toute dissolution anticipée ou mise en liquidation de la Société, ou l'extension de sa durée;
 - toute fusion ou consolidation de la Société avec ou dans d'autres entités;
 - toute résolution relative à l'approbation du bilan et de l'affectation des bénéfices ou des pertes;
- sont prises soit par l'associé unique, soit par l'assemblée des associés en cas de pluralité.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le Conseil des Gérants établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment le Conseil des Gérants préparera un compte profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés et elle sera effectuée un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article premier des statuts seront d'application dans la mesure où les présents statuts ne prescrivent pas de dispositions contraires.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Toutes les 250 parts sociales ont été souscrites par LaSalle JAPAN LOGISTICS II LIMITED PARTNERSHIP.

Elles ont toutes été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de JPY 2.500.000,- (deux millions cinq cent milles Yen Japonais), se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Leo Owens, demeurant à LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT, 200E. Randolph Drive, Suite 4500, Chicago, IL 60601, U.S.A.

Monsieur Kim Woodrow, demeurant à LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT, 200E. Randolph Drive, Suite 4500, Chicago, IL 60601, U.S.A.

Madame Stéphanie Duval, demeurant au Centre place de Paris 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Monsieur Bélik Laurent demeurant au Centre place de Paris 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Monsieur Andre Bauwens demeurant au Centre place de Paris 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au Centre, place de Paris 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, Relation: LAC/2007/11880. — Reçu 152,75 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075052/211/381.

(070081585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Luxmanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 128.192.

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Eric Delloye, avocat, demeurant professionnellement à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme (ci-après «le mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme LUXMANIS S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 128.192, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mai 2007, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 8 juin 2007;

un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme LUXMANIS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille cinq euros (31.005,- EUR), représenté par trente et un mille cinq (31.005) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq (5) des statuts,

1- le capital autorisé, incluant le capital émis, de la Société est fixé à vingt-trois millions cinq cent mille Euros (23.500.000,00 EUR) représenté par:

- six millions cent mille (6.100.000) Actions de Classe A;
- deux millions (2.000.000) Actions de Classe B;
- deux millions (2.000.000) Actions de Classe C;
- deux millions (2.000.000) Actions de Classe D;

- un million (1.000.000) Actions de Classe E;
 - deux millions cent cinquante mille (2.150.000) Actions de Classe F;
 - quatre millions deux cent mille (4.200.000) Actions de Classe G;
 - deux millions cinquante mille (2.050.000) Actions de Classe H; et
 - deux millions (2.000.000) Actions de Classe I;
- d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) chacune.

2- le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 8 juin 2007 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq (5) des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de trois millions deux cent soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt quinze euros (3.267.495,00 EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille et cinq euros (31.005,00 EUR) à trois millions deux cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cents euros (3.298.500,00 EUR), par l'émission de trois millions deux cent soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt quinze (3.267.495) nouvelles actions d'une valeur de 1,00 EUR chacune correspondant à:

- sept cent soixante-dix neuf mille cinq cent cinquante-cinq (779.555) Actions de Classe A;
 - deux cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-cinq (275.555) Actions de Classe B;
 - deux cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-cinq (275.555) Actions de Classe C;
 - deux cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-cinq (275.555) Actions de Classe D;
 - cent trente six mille cinquante-cinq (136.055) Actions de Classe E;
 - trois cent dix-neuf mille cinquante-cinq (319.055) Actions de Classe F;
 - six cent vingt-six mille cinq cent cinquante-cinq (626.555) Actions de Classe G;
 - trois cent quatre mille cinquante-cinq (304.055) Actions de Classe H; et
 - deux cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-cinq (275.555) Actions de Classe I;
- à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des trois millions deux cent soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt quinze euros (3.267.495) nouvelles actions:

- Par WD LUXMAN S.C.A., à hauteur de:
 - * sept cent soixante-dix neuf mille cinq cent cinquante-cinq (779.555) Actions de Classe A;
 - * deux cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-cinq (275.555) Actions de Classe B;
 - * deux cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-cinq (275.555) Actions de Classe C;
 - * deux cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-cinq (275.555) Actions de Classe D; et
 - * cent trente-six mille cinquante cinq (136.055) Actions de Classe E.
- Par WD LUXIS S.C.A., à hauteur de:
 - * trois cent dix-neuf mille cinquante-cinq (319.055) Actions de Classe F;
 - * six cent vingt-six mille cinq cent cinquante-cinq (626.555) Actions de Classe G; et
 - * trois cent quatre mille cinquante-cinq (304.055) Actions de Classe H.
- Et par Monsieur William Klapkarek, à hauteur de:
 - * deux cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-cinq (275.555) Actions de Classe I.

V.- Que les sept cent soixante-dix neuf mille cinq cent cinquante-cinq (779.555) Actions de Classe A, deux cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-cinq (275.555) Actions de Classe B, deux cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-cinq (275.555) Actions de Classe C, deux cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-cinq (275.555) Actions de Classe D, cent trente-six mille cinquante-cinq (136.055) Actions de Classe E, trois cent dix-neuf mille cinquante-cinq (319.055) Actions de Classe F, six cent vingt-six mille cinq cent cinquante-cinq (626.555) Actions de Classe G, trois cent quatre mille cinquante-cinq (304.055) Actions de Classe H, et deux cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-cinq (275.555) Actions de Classe I nouvelles ont été souscrites par les personnes prénommées et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de trois millions deux cent soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt quinze euros (EUR 3.267.495,00) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions deux cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cents euros (3.298.500,00 EUR), représenté par:

- sept cent quatre-vingt trois mille (783.000) Actions de Classe A;
- deux cent soixante-dix neuf mille (279.000) Actions de Classe B;
- deux cent soixante-dix neuf mille (279.000) Actions de Classe C;

- deux cent soixante-dix neuf mille (279.000) Actions de Classe D;
 - cent trente-neuf mille cinq cents (139.500) Actions de Classe E;
 - trois cent vingt-deux mille cinq cents (322.500) Actions de Classe F;
 - six cent trente mille (630.000) Actions de Classe G;
 - trois cent sept mille cinq cents (307.500) Actions de Classe H; et
 - deux cent soixante-dix neuf mille (279.000) Actions de Classe I;
- d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) chacune.

Le capital autorisé, incluant le capital émis, de la Société est fixé à vingt-trois millions cinq cent mille Euros (23.500.000,00 EUR) représenté par:

- six millions cent mille (6.100.000) Actions de Classe A;
 - deux millions (2.000.000) Actions de Classe B;
 - deux millions (2.000.000) Actions de Classe C;
 - deux millions (2.000.000) Actions de Classe D;
 - un million (1.000.000) Actions de Classe E;
 - deux millions cent cinquante mille (2.150.000) Actions de Classe F;
 - quatre millions deux cent mille (4.200.000) Actions de Classe G;
 - deux millions cinquante mille (2.050.000) Actions de Classe H; et
 - deux millions (2.000.000) Actions de Classe I;
- d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) chacune.

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque classe visée ci-dessus, seront identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement en vertu de la loi ou des présents statuts.

Pendant une période de six (6) mois à partir de la publication de ces statuts, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et/ou à consentir des options pour souscrire aux actions de la Société pour un montant total, incluant le capital émis, de trois millions cinq cent vingt-cinq mille Euros (3.525.000,00 EUR), reparti en:

- neuf cent quinze mille (915.000) Actions de Classe A;
- trois cent mille (300.000) Actions de Classe B;
- trois cent mille (300.000) Actions de Classe C;
- trois cent mille (300.000) Actions de Classe D;
- cent cinquante mille (150.000) Actions de Classe E;
- trois cent vingt-deux mille cinq cents (322.500) Actions de Classe F;
- six cent trente mille (630.000) Actions de Classe G;
- trois cent sept mille cinq cents (307.500) Actions de Classe H; et
- trois cent mille (300.000) Actions de Classe I;

toutes à émettre en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre. Pendant la même période de six (6) mois, le Conseil d'Administration est généralement autorisé, en application de l'article 8 des présents statuts, à émettre, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera, des obligations convertibles en actions de la Société pour un montant total de dix-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille Euros (19.975.000,00 EUR), donnant droit à la conversion en:

- cinq millions cent quatre-vingt cinq mille (5.185.000) Actions de Classe A;
- un million sept cent mille (1.700.000) Actions de Classe B;
- un million sept cent mille (1.700.000) Actions de Classe C;
- un million sept cent mille (1.700.000) Actions de Classe D;
- huit cent cinquante mille (850.000) Actions de Classe E;
- un million huit cent vingt-sept cinq cents (1.827.500) Actions de Classe F;
- six cent trente mille (3.570.000) Actions de Classe G;
- trois cent sept mille cinq cents (1.742.500) Actions de Classe H; et
- un million sept cent mille (1.700.000) Actions de Classe I.

Chaque fois que le capital souscrit est augmenté, conformément aux paragraphes précédents, le Conseil d'Administration prendra toutes les dispositions nécessaires afin de modifier le présent article afin d'y intégrer cette modification. De plus, le Conseil d'Administration est compétent pour prendre ou autoriser les mesures requises à la mise en œuvre ou à la publication d'une telle modification, conformément aux dispositions légales.

Le capital social souscrit de la Société, ainsi que le capital autorisé de la Société, pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-six mille Euros (36.000,00 Eur).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Delloye, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, LAC/2007/12745. - Reçu 32.674,95 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007075562/220/154.

(070082270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.130.

In the year two thousand and seven on the thirtieth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Christine Marc, lawyer, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the board of directors of AUTOMOTIVE COMPONENTS EUROPE SA (the «Board of Directors») on May 24, 2007, copy of said resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. The company AUTOMOTIVE COMPONENTS EUROPE SA, a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.130 was incorporated by deed of the undersigned notary on July 21, 2006 (the «Company»), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1815 of September 28, 2006.

II. The articles of incorporation of the Company (the «Articles») were amended by a deed of the undersigned notary on March 14, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 766 of May 3, 2007.

III. According to article 5 of the Articles, the Company has an issued capital of (three million seven thousand five hundred and fifteen Euro (EUR 3,007,515.-) divided into twenty million fifty thousand and one hundred (20,050,100) shares with a par value of Euro fifteen cents (EUR 0.15) and an authorised share capital of three million seven hundred and fifty-nine thousand three hundred and ninety-three Euro and seventy-five cents (EUR 3,759,393.75) divided into twenty-five million sixty-two thousand six hundred and twenty-five (25,062,625) shares having a par value of Euro fifteen cents (EUR 0.15).

The Board of Directors is authorised to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years as from the date of publication of the resolutions amending the Articles on March 14, 2007.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

The Board of Directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for new shares from time to time.

The Board of Directors is authorised to issue such new shares under the period referred to above.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it is obliged to take steps to amend article 5 of the Articles in order to record the change and the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

IV. Pursuant to this authorization, the Board of Directors has decided on May 24, 2007 to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and nine thousand seven hundred and seventy-four Euro (EUR 309,774.-)

by the creation and issue of two million sixty-five thousand one hundred and sixty (2,065,160) bearer shares having a par value of Euro fifteen cents (EUR 0.15) each.

According to the aforementioned minutes of the meeting of the Board of Directors, the two million sixty-five thousand one hundred and sixty (2,065,160) new shares having a par value of Euro fifteen cents (EUR 0.15) each have been subscribed by Institutional Investors in an initial public offering of the shares of the Company and fully paid up by a contribution in cash of an amount of eleven million eighty-eight thousand three hundred and eighty-six Euro and thirty-six cents (11,088,386.36) to be allocated as share capital for an amount of three hundred and nine thousand seven hundred and seventy four Euro (EUR 309,774.-) and as share premium for an amount of ten million seven hundred and seventy-eight thousand six hundred and twelve Euro and thirty-six cents (EUR 10,778,612.36).

Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Following the realisation of the increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended to be worded as follows:

«The subscribed capital of the Company is set at EUR 3,317,289.- (three million three hundred and seventeen thousand two hundred and eighty-nine Euro) represented by 22,115,260 (twenty-two million one hundred and fifteen thousand two hundred and sixty) shares of EUR 0.15 (Euro fifteen cents).»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one hundred twenty thousand EURO (€ 120,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Christine Marc, Avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par le conseil d'administration d'AUTOMOTIVE COMPONENTS EUROPE SA (le «Conseil d'administration») en date du 24 mai 2007, copie d'un extrait de ces décisions après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La société AUTOMOTIVE COMPONENTS EUROPE SA, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 118.130 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 juillet 2006 (la «Société»), publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1.815 du 28 septembre 2006.

II. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par acte notarié par le notaire soussigné le 14 mars 2007, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 776 du 3 mai 2007.

III. Selon l'article 5 des Statuts, le capital social est fixé à trois millions sept mille cinq cent quinze euros (€ 3.007.515,-) représenté par vingt million cinquante mille cent (20.050.100) actions de quinze centimes d'euro (€ 0,15) chacune et a un capital autorisé de trois millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze centimes (3.759.393,75) divisé en vingt-cinq millions soixante deux mille six cent vingt-cinq (25.062.625) actions ayant une valeur nominale de quinze centimes d'euros (€ 0,15) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions au cours d'une période de cinq (5) années à partir de la date de publication des résolutions modifiant les Statuts le 14 mars 2007.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil d'Administration prendra les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des Statuts afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

IV. Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par les Statuts, le Conseil d'Administration a décidé en date du 24 mai 2007, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de trois cent neuf mille sept cent soixante-quatorze euros (€ 309.774,-) par la création et l'émission de deux millions soixante-cinq mille cent soixante (2.065.160) actions au porteur d'une valeur nominale de quinze centimes d'euro (€ 0,15) chacune.

Conformément audit procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, les deux millions soixante-cinq mille cent soixante (2.065.160) actions nouvelles d'une valeur nominale de quinze centimes d'euro (€ 0,15) ont été intégralement souscrites par des investisseurs institutionnels lors de l'offre publique initiale des actions de la société et entièrement libérées par un versement en espèces à la Société d'un montant de onze millions quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-six euros et trente six centimes (€ 11.088.386,36), dont trois cent neuf mille sept cent soixante quatorze euros (€ 309.774,-) de capital social et dix millions sept cent soixante dix huit mille six cent douze euros et trente-six centimes (€ 10.778.612,36) de prime d'émission.

La preuve du paiement ci-dessus a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à € 3.317.289,- (trois million trois cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf euros) représenté par vingt-deux millions cent quinze mille deux cent soixante (22.115.260) Actions d'une valeur nominale de quinze centimes d'euros (€ 0,15) chacune.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués à cent vingt mille euros (120.000,- €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, il ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Marc, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, Relation: LAC/2007/10868. - Reçu 110.883,86 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075548/211/134.

(070082259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Rhea, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 27.311.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 4 juin 2007

L'Assemblée nomme GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, Luxembourg, comme Réviseur Indépendant de la société. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social 2007.

Pour la société RHEA

ACSG (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2007075476/682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06665. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.